

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Mme Audrey MARRON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT,

Ont donné procuration : Stéphanie MENGOLLI à Marie-Claude CERANA
Florence FAIS à Audrey BUISSON

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Michel SALVI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 15 Octobre 2020	Vendredi 16 Octobre 2020	Jeudi 29 octobre 2020

3- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « *Peinture sur soie et couture* »

Il est rappelé que le 11 mars dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé, a qualifié l'épidémie de Covid-19, de « *pandémie* ». La crise sanitaire traversée était sans précédent.

Dès le début du mois d'avril 2020, la communauté scientifique a recommandé le port du masque comme geste barrière en complément des actions liées à l'hygiène et à la distanciation physique pour limiter la propagation du virus.

Aussi, il est apparu primordial au maire et à l'équipe municipale, afin d'assurer la protection de l'ensemble des administrés, d'engager une fabrication de masques au niveau de la commune.

Les couturières de l'association « *Peinture sur soie et couture* » ont répondu avec enthousiasme à cette sollicitation et ont réussi l'exploit de confectionner, bénévolement, environ 1 500 masques sur le modèle du CHU de Grenoble dans un temps et des conditions sanitaires contraints.

Grâce à leur travail, chaque habitant, qui le désirait, a pu bénéficier d'un masque en tissu lavable et réutilisable.

Il est précisé, que la collectivité a fourni la matière première, mais que les couturières ont utilisé leur machine à coudre.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour le travail accompli et d'assurer la prise en charge de la révision des machines à coudre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « *Peinture sur soie et couture* » et d'assurer la prise en charge de la révision des machines à coudre .

Décision : Adopté à l'unanimité

